



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 DECEMBRE 2019 A 19 H 30.

Affiché le 11 DECEMBRE 2019

Présents : ARSAC Véronique, CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, LOOPUYT Christine, Flavien BOURDOIS, CHARPENET Loïc, DUMONT Pascale.

Absent excusé : Daniel THIBAUD.

Absent : MALECOT Olivier.

Absent représenté : THIVOLLE Michel (pouvoir à CHARPENET Loïc).

Secrétaire : LOOPUYT Christine.

Le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : LOOPUYT Christine, unanimité pour.

Indemnité de conseil pour le receveur Yvette VALERIANI

Le conseil municipal décide de ne pas verser d'indemnité pour le receveur.

Unanimité pour.

Syndicat d'Irrigation Drômois – Retrait des communes de MIRMANDE et SAULCE

Le conseil municipal approuve le retrait de ces 2 communes.

Unanimité pour.

Syndicat d'Irrigation Drômois – Nouveaux statuts

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts qui seront applicables à compter des élections municipales de 2020 ainsi que le nouveau règlement intérieur.

Unanimité pour.

Séisme du 11 novembre 2019 – Demande de subventions pour travaux Ecole et Buvette

Les devis étant en attente, cette question est reportée à une prochaine réunion.

Rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges liées au transfert de l'ADMR

Montélimar Agglo exerce la compétence d'action sociale d'intérêt aux communes qui comprend le soutien aux ADMR. Le conseil municipal approuve la nouvelle répartition.

Unanimité pour.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le conseil municipal (art L.2122.22 du C.G.C.T.) pour information.

RAS.

Questions diverses

- Fermeture du secrétariat : du 24 au 29 décembre inclus (en cas d'urgence, contacter l'Adjoint au Maire) et du 31 décembre au 05 janvier inclus (en cas d'urgence, contacter le Maire).
- Vœux du Maire : le 25 janvier 2020.
- Elections municipales : les 15 et 22 mars 2020.
- Inscriptions sur les listes électorales : du lundi au vendredi de 14h à 17h (dernier délai d'inscription pour voter aux élections municipales : le 07 février 2020.). Pour tous renseignements, contacter le secrétariat de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire
Loïc CHARPENET



Le Secrétaire